

Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021

La séance commence à 20h30

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Louisa IKHLEF, Aurélie GEORGES, Yannick HOFFNER, Olivier LEGROS, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE, Rose-Marie MAGNIER.

Absents excusés : Nicolas MALO donne procuration à Thomas MELLE
Philippe GRANDMAITRE donne procuration à Rose-Marie FALQUE

Désignation du secrétaire de séance :

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 – Tarifs des concessions du cimetière :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas été révisés depuis le 8 février 2002.

Les tarifs actuels sont :

- Concessions temporaires : 13 €
- Concessions trentenaires : 36 €
- Concessions cinquantenaires : 53 €
- Concessions perpétuelles : 124 €

Il convient de réévaluer les tarifs.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Concessions temporaires (5 ans) : 80 €
- Concessions trentenaires : 200 €
- Concessions cinquantenaires : 300 €

Les concessions perpétuelles sont ainsi supprimées. Il ne sera plus possible de créer de nouvelles concessions perpétuelles, néanmoins, les anciennes concessions perpétuelles demeurent.

Il est rappelé que :

- 2/3 du prix de la concession est mandaté sur le budget de la commune,
- 1/3 du prix de la concession est mandaté sur le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la révision des tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2022 comme indiqué ci-dessus.

2 – Aménagement du cimetière :

Le jardin du souvenir manque actuellement de place.

La société MUNIER Columbariums a établi un devis pour l'aménagement du jardin du souvenir et la pose d'une table de dispersion au cimetière.

Madame FALQUE présente aux membres du conseil les plans du projet.

Plusieurs options sont possibles.

Le projet choisi est :

- Agrandissement du jardin du souvenir,
- Changement de la place du banc,
- Achat d'une table de dispersion avec un puits de 90L,
- Installation d'une stèle triangulaire pour apposer les noms.

Le coût du projet choisi s'élève à 6 305,89 € HT soit 7 567,07 € TTC.

Avant cet aménagement, il conviendra de faire intervenir une entreprise pour fraiser les souches qui se situent à l'endroit du jardin du souvenir. Un devis a été établi par la SARL B LECOMTE pour un montant de 685 € HT soit 753.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la création du jardin du souvenir au cimetière et accepte les devis de 6 305,89 € HT pour la Société MUNIER Columbariums et de 685 € HT pour la SARL B LECOMTE correspondants aux travaux ci-dessus.

3 – Vente de la parcelle n°9 du nouveau Lotissement de la Croisette :

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les prix de vente des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette.

Une nouvelle demande de réservation de parcelle a eu lieu :

Numéro du lot	Numéro de parcelle	Surface du lot	Prix de vente	Acquéreurs
9	ZP 40	875 m ²	61 250 €	Mme Céline RIGGIO Mr Yohann GRANDJEAN

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession du lot 9 du nouveau lotissement de la Croisette comme présenté dans le tableau ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune.

4 – Admission en non-valeur à la demande de la Trésorerie :

Madame le Maire indique que des titres de recettes sont émis auprès des bénéficiaires des services communaux mais que des factures restent impayées malgré les diverses relances de la Trésorerie. Au titre du budget de l'eau et de l'assainissement, sur les années 2008 à 2020, il convient d'admettre en non-valeur :

- Sur le budget de l'eau (Après avoir demandé des renseignements à la Trésorerie, comme demandé au précédent conseil municipal) : 195.92 €
- Sur le budget de l'assainissement : 581.07 € pour plusieurs contribuables à passer sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'admettre en non-valeur les 195.92 € du budget de l'eau et les 581.07 € du budget Assainissement sur le budget communal.

5 – Décision modificative n°4 sur le budget communal :

Madame le Maire explique qu'il convient de faire une décision modificative du budget en dépense d'investissement et inscrire 10 000€ de moins sur l'article 2313 constructions et d'inscrire 10 000 € de plus sur l'article 21318 afin de payer 2 factures concernant l'enlèvement des cheminées de l'ancien presbytère et de la maire et le remplacement de la chaudière du presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à des modifications budgétaires sur le budget communal comme suit comme suit :

Articles	Intitulés	Crédits votés	Proposition	Total
Investissement dépenses				
2313	Constructions	654 558€	- 10 000 €	644 558 €
21318	Autres bâtiments publics	0,00	+ 10 000€	10 000 €

6 – Décision modificative n°2 sur le budget Lotissement :

Madame le Maire explique que nous avons reçu une facture de 2 529 € HT (3 029€ TTC) du Notaire Maître Eulry concernant le dépôt de pièces pour les ventes de terrains du nouveau Lotissement de la Croisette.

Cette dépense n'avait pas été prévue au budget primitif du Lotissement.

Il convient donc d'ouvrir les crédits en dépenses pour la somme de 2 529 € HT (3 029 € TTC), au chapitre 011, article 6045. Les recettes proviendront de l'excédent de fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de crédits et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

7 – Subvention à l'association AFM Téléthon :

HANDISPORT LUNEVILLE, a relevé le défi du téléthon. En collaboration avec les associations VTT Tonic de Baccarat et Vélolun, des tricycles tandems, conduits par des personnes handicapées, accompagnées de personnes valides, ont relié Lunéville à Baccarat et retour à Lunéville, le samedi 4 décembre 2021.

Comme chaque année, ils font escale à Azerailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'apporter son soutien à cette manifestation en versant une subvention d'un montant de 100 € à HANDISPORT LUNEVILLE.

8 – Subvention à l'Association Distraction des Malades du Centre Hospitalier de Lunéville :

La commune est sollicitée pour apporter un soutien à l'association « Distraction des malades » qui apporte un réconfort amical aux malades de l'hôpital de Lunéville et aux pensionnaires des maisons de retraite fréquentées par des Acervaliens.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 100 €.

9 – Vente d'une petite parcelle à Mr Aubry Philippe :

Dans le cadre de la vente du terrain du nouveau Lotissement, une régularisation d'acte est nécessaire. En effet, une partie de la parcelle ZP45 était occupée par le riverain voisin : Mr Philippe AUBRY, sa clôture étant mal positionnée.

Un bornage a été réalisé en 2019.

Madame le Maire propose de vendre à l'euro symbolique la petite parcelle ZP 45 ainsi clôturée de 13m² à Mr AUBRY.

Il est précisé que les frais de notaire associés à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession de la parcelle ZP 45 à l'euro symbolique à Madame et Monsieur AUBRY Philippe et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces alienations en tant que représentant de la commune.

10 – Bons de Noël pour les anciens :

A l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'accorder un BON DE NOEL de 15 € aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans.

Ces bons seront utilisables chez les commerçants de la commune uniquement.

11 – Coupes de l'aménagement : Etat d'assiette pour l'année 2022 :

Monsieur ROUBAUD, adjoint en charge de la forêt présente le tableau des coupes de l'aménagement pour l'année 2022.

Les travaux proposés par l'ONF sont :

- Coupe sur 3 parcelles 17, 13 et 11,
- Ouverture de cloisonnement sur la parcelle 14.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les coupes de l'aménagement 2022.

12 – Questions diverses

- Informations concernant la CCTLB :
 - o Le prix de la redevance assainissement sera identique à 2021 pour l'année 2022 soit 2,455 € par M3
 - o Le coût de la PFAC (participation pour le financement de l'Assainissement collectif) augmente légèrement en 2022 : 23.50 € (en 2021 à 23 €).
 - o Le PLUi devrait être révisé d'ici 3 ans
 - o Ordures ménagères : le contrat avec VEOLIA datait du 1^{er} janvier 2019. Il était conclu pour 10 ans. Le contrat est dénoncé au 1^{er} janvier 2023, sans indemnités. De nouveaux marchés seront relancés. Pour l'année 2022, chaque habitant gardera son bac. La facturation se fera au bac. Avec un prix dégressif si les bacs sont peu sortis.
- Le tour de la mirabelle aura lieu du 26 au 29 mai 2022 et sera de passage à Azerailles le 29 mai. Des stands seront à Baccarat toute la journée.
- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les traditionnels Vœux du Maire sont annulés.

La séance est levée à 22 h 30